



Règlements des lieux

- La boîte à clé

Seul le responsable sur le contrat peut détenir le code et la clé. Verrouiller en votre absence.

Voici une vidéo qui explique comment récupérer les clés : <https://espacedusso.com/wp-content/uploads/2020/12/boite-a-cle.mp4>

Et une vidéo qui montre comment ouvrir la porte en bas : <https://espacedusso.com/wp-content/uploads/2020/12/cles-porte.mp4>

- Consommation

Interdit de fumer ou vapoter jusqu'à une distance de moins de neuf mètres de toute porte ou fenêtre qui s'ouvre. Interdit de faire l'usage de cannabis ou autre drogue incluant l'alcool sur l'entièreté de la propriété (bâtisse, stationnement et terrain).

- Nourriture et odeurs

Nourriture et breuvages autres que l'eau dans la cuisine uniquement. Tout matériel odorant ou salissant est interdit (fusain, parfum, encens...).

- Tapis de danse et chaussures

Souliers, meubles, accessoires, instruments de musique, trépied de caméra, etc. interdits sur le tapis de danse. Vos chaussures d'extérieur doivent être laissées dans l'entrée. Apportez des chaussures d'intérieur pour votre sécurité.

- Affichage et meubles

Crous, broches, vis, ruban adhésif interdits. Gomme autorisée si tout résidu est nettoyé après. Les meubles sur place doivent être soulevés s'ils doivent être déplacés et replacés à leur endroit initial après.

- Stationnement

Respecter les enseignes de stationnement. Ne pas laisser de véhicule dans le débarcadère.

- Laisser sa trace

Sortir vos déchets, vider le filtre de la cafetière, laver le micro-onde si dégât, laver les comptoirs.

- Les fenêtres

Fermer toutes les fenêtres à votre départ. En hiver, entrouvrir 2 fenêtres maximum et ce pour une courte durée uniquement, s'il fait trop chaud. Le chauffage doit évidemment être complètement fermé dans ce cas. Il est strictement interdit d'ouvrir les portes de secours.

- Lumières

En dehors des heures d'ouverture, fermer toutes les lumières à votre départ.

- Mesures COVID

En tant que responsable de la location, vous devez respecter les règles d'hygiène établies et faire respecter celles-ci à vos participants ou clients :

- vous désinfecter les mains à votre arrivée et le plus souvent possible;
- remplir le formulaire de présence à chaque jour (et la faire remplir par vos participants);
- porter un masque en tout temps pour circuler dans l'ED et dans le bâtiment. Vous pouvez enlever votre masque seulement lorsque vous êtes assis et que vous pouvez vous assurer un 2 mètres de distance avec les autres;
- nettoyer et faire aérer le local si vous avez plusieurs groupes se succédant.
- LE LOCATAIRE DOIT RESPECTER LES INTERDICTIONS DU GOUVERNEMENT DANS L'UTILISATION QU'IL FAIT DU LOCAL.

En cas de problème, contactez immédiatement la direction au 514 264-8004

Nom complet en lettre moulées : _____

Parapher : _____